

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 3 427 019
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 750 DE LA RUE JUTRAS

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 22 mars 2021 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet de réduire de:

- 0,5 mètre à 0,22 mètre la marge latérale gauche minimale applicable à un abri d'auto projeté;
- 3,5 mètres à 2,3 mètres le total des marges latérales;
- 0,5 mètre à 0 mètre la distance minimale entre l'avant-toit de l'abri d'auto projeté et la ligne latérale gauche de terrain;

le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 22 mars 2021 à 16h30 :

Téléphone : 819 478-6571

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 5 mars 2021.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière



**750,
rue Jutras**

Légende

-  Terrain visé
-  Lot

Orthophoto 2020
Échelle: 1:400